

Séance du 28/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2023

Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*),

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 5 représentés et 2 absents à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

2023/97-03 – OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL DE SOINS DANS LE CADRE D'UN PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le projet de convention d'intervention d'un professionnel de soins dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation au sein des accueils de loisirs de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne d'accueillir des enfants en situation d'handicap dans les conditions adéquates,

Considérant que les enfants en situation d'handicap peuvent bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation afin d'assurer la cohérence et la continuité de leur parcours scolaire,

Considérant la nécessité d'établir une convention cadre d'intervention avec des professionnels de soins au sein des accueils de loisirs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention d'intervention d'un professionnel de soins dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation au sein des accueils de loisirs de la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document afférent y compris les avenants.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023_97_03-DE